

## **Lycées du réseau AEFÉ : hausse de 41 % des frais de scolarité depuis 2007**

*Extrait du [rapport](#) fait au nom de la Commission des Finances sur le projet de loi de finances pour 2012 par Gilles Carrez, député du Val-de-Marne et rapporteur général de cette commission.*

« La subvention à l'AEFE est prévue en 2012 à 422,5 millions, montant quasi-équivalent à celui de la loi de finances initiale 2011, de 421,3 millions (+ 0,3 %) », indique l'annexe n°1 « Action extérieure de l'État » du [rapport](#) fait au nom de la Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2012 par Gilles Carrez, député (UMP, Val-de-Marne) et rapporteur général de cette commission. L'AEFE « assure en 2010 - 2011 la scolarisation d'environ 110 000 élèves français dans le monde (tous types d'établissements confondus). » Les crédits de l'action 2 « accès des élèves français au réseau AEFÉ » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » (1) sont prévus à 125,5 millions d'euros au lieu de 119 millions (+ 5,5 %) », constate le rapport.

« Dans le cadre de la programmation triennale 2011 - 2013, les moyens de l'AEFE devaient être stabilisés à 420,8 millions d'euros chaque année à comparer à 421,34 millions en LFI 2010, alors que les charges de contributions aux pensions des fonctionnaires détachés vont augmenter pour atteindre 158 millions en 2013 », rappelle le rapport de l'Assemblée nationale. « En effet, le rapport prévu par l'article 143 de la loi de finances initiale pour 2011 sur les conséquences de la prise en charge par l'AEFE des contributions employeur pour pensions civiles des personnels titulaires de l'État qui lui sont détachés et sur la capacité de l'agence à supporter la croissance de cette dépense sur le long terme, fait état d'une charge de pensions de 142,7 millions d'euros en 2011, 151,1 millions en 2012 et 158,2 millions en 2013 pour l'AEFE. »

**RESSOURCES PROPRES DE L'AEFE.** « Cette stabilisation de la subvention budgétaire est compensée par des prévisions d'augmentation des ressources propres de l'AEFE tirées des contributions des établissements que la programmation triennale a prévu de porter de 150 millions d'euros en 2010 à 185 millions en 2013 », poursuit le rapport. « Les recouvrements effectifs ont été supérieurs aux prévisions, ils ont représenté 158,4 millions en 2010 et sont prévus à 165,8 millions en 2011. » « Les ressources propres doivent passer de 429,2 millions d'euros en 2010 à 455,5 millions en 2011. »

**DROITS D'ÉCOLAGE.** Selon « un tableau récapitulatif de l'évolution des droits d'écolage pour chaque établissement du réseau AEFÉ entre 2007/2008 et 2010/2011 » fourni par le MAEE, « on constate que les droits annuels moyens sont passés de 3 054 euros en 2007 - 2008 à 3 729 euros en 2010 - 2011 », soit une hausse de « 22 % », souligne le rapport. En outre, « le MAEE a transmis au

rapporteur spécial des statistiques qui font état d'une augmentation plus forte des droits », poursuit le document. Ainsi, « le MAEE observe que le second cycle du secondaire, où a été mise en œuvre la PEC (prise en charge des droits de scolarité des élèves scolarisés dans les établissements de l'AEFE), est le cycle qui a connu la plus forte augmentation moyenne des frais de scolarité (+ 41 % entre 2007/2008 et 2010/2011, contre + 32 % dans les classes de collège et + 29 % dans les classes de primaire). » Cependant, nuancent les auteurs du rapport, « il convient de noter que les classes de lycée coûtent logiquement plus cher que celles des autres cycles, en raison des dépenses d'équipement qu'elles supportent. »

**PRISE EN CHARGE.** Mise en œuvre à la rentrée 2007 - 2008, la PEC concerne « en 2010 - 2011 », « environ 7 300 élèves de seconde, première et terminale ». « Le montant moyen de la PEC est d'environ 4 500 euros ». Le document relève une « forte augmentation (+ 20 %) du nombre de PEC demandées et attribuées ». « Les prévisions de dépenses en matière de prise en charge ont été ramenées à 33,2 millions en 2011, 30,9 millions en 2012 et 32,5 millions en 2013. Elles sont calculées selon les mêmes hypothèses que pour les bourses (exécution 2010 ; taux de progression de 5 % du nombre de bénéficiaires et de 8 % des coûts moyens) ; ainsi que du maintien des plafonds inscrits à ce jour pour chaque établissement, sans revalorisation ». « 31,9 millions sont demandés au titre de la PEC en PLF 2012 ».

« Le coût de la prise en charge (coût net, incluant le coût des compléments de prise en charge versés aux élèves boursiers partiels des classes de lycée) pour l'État a été évalué à 1,9 million d'euros en 2007, 8,8 millions en 2008, 19,9 millions en 2009 et 31,3 millions en 2010 », rappelle le document, et poursuit : « la mission d'évaluation et de contrôle sur l'enseignement français à l'étranger avait préconisé la suspension de la PEC dans l'attente d'un retour à meilleure fortune budgétaire ».

« La mesure de cristallisation de la prise en charge au montant des droits d'écologie de 2007 - 2008 permet de réaliser une économie de l'ordre de 3,5 millions en 2011 (sur les quatre derniers mois de l'année, étant donné qu'elle entre en application au mois de septembre 2011) et de onze millions en 2012 en année pleine. »

**BOURSIERS.** « 23 400 élèves » du réseau bénéficient d'une bourse scolaire, « attribuée dans toutes les classes (de la maternelle au lycée) en fonction de critères sociaux ». Ainsi, « la dépense de bourses scolaires dans toutes les classes, a représenté 82,9 millions d'euros en 2010, 90,8 millions en 2011 (prévisions) et 103 millions en 2012. » « Ces estimations de dépenses ont été réalisées à partir des données enregistrées pour l'année scolaire 2010/2011 et d'un taux de progression estimé à 5 % du nombre de bénéficiaires et de 8 % des coûts moyens ». Le rapport indique : « 93,6 millions sont prévus au titre des

bourses dans ce présent projet pour 2012. »

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU.** « L'Agence entend recouvrer une contribution des établissements homologués aux frais de fonctionnement du réseau, avec la mise en place en septembre 2011 d'un dispositif déconcentré dans le cadre duquel 18 établissements mutualisateurs sont chargés du recouvrement des participations des établissements homologués aux ressources de l'AEFE », indique le rapport. Par ailleurs, « à la suite de l'interdiction de financer par emprunts bancaires ses opérations immobilières à partir de 2011, l'AEFE devrait avoir recours à des avances auprès de l'Agence France Trésor (AFT) pour un montant de 12,6 millions d'euros, selon ce qu'annonce le PAP. »